



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation des tarifs des mutuelles

Question écrite n° 15025

Texte de la question

M. Frédéric Falcon attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'augmentation des tarifs des mutuelles et son effet sur le pouvoir d'achat et l'accès des Français aux soins. Certains organismes communiquent sur une hausse de 4,5 % des cotisations depuis le 1er janvier 2024, la moyenne devrait atteindre 8,1 %, selon une enquête de la Mutualité française en date du 19 décembre 2023. Cela s'explique par la nécessité de compenser les transferts du régime général de la sécurité sociale vers les organismes complémentaires et des revalorisations de tarifs causées par l'inflation. Cette augmentation affecte directement les foyers modestes, les classes moyennes et les retraités qui ne bénéficient ni de la complémentaire santé solidaire, ni de l'aide pour une complémentaire santé et dont la mutuelle est à leur charge en totalité ou partiellement (pour les salariés 50 % est pris en charge par l'employeur *a minima*). Face à cette augmentation, les Français, n'ayant pas un budget extensible, se voient dans l'obligation de réaliser des arbitrages. Après avoir supprimé le superflu, les plaisirs même simples, vient l'heure de diminuer la couverture santé voire de la supprimer totalement. Ce qui a de lourdes conséquences sur la santé des Français et sur le système de sécurité sociale dans son ensemble. Il n'est plus à démontrer qu'une mauvaise prise en charge ou une absence de suivi régulier n'est pas une économie mais bien une charge future plus grande pour notre système. Alerté par différentes personnes de sa circonscription, il souhaite attirer son attention sur le sujet et lui demander ce qu'elle compte faire pour éviter que la santé ne devienne un luxe dont de nombreux citoyens devront se priver.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Falcon](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15025

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 936

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)